

**FORMATION**  
**« ANIMATION ET VIE SOCIALE EN EHPAD AUPRES DE PERSONNES EN  
SITUATION DE GRANDE DEPENDANCE ET OU PRESENTANT DES  
TROUBLES COGNITIFS »**

SEPTEMBRE 2019

*Proposition à retourner impérativement avant le **02/09/2019**,  
selon les modalités indiquées en fin de document à :*

*Unifaf Bretagne  
39 rue du Capitaine Maignan – CS 64436 –  
35 044 RENNES CEDEX*

# 1. IDENTIFICATION DU COMMANDITAIRE

## 1.1. Présentation

Unifaf est mandaté par l'Opérateur de Compétences du secteur privé de la santé (OPCO Santé) pour la collecte et la gestion des fonds de la formation continue de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale, du secteur privé à but non lucratif.

L'OPCO Santé regroupe 4 secteurs :

- Le secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif : hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, maisons de retraite pour personnes âgées dépendantes, instituts médico-pédagogiques (IME) , foyers d'hébergement pour adultes handicapés, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), maisons d'enfants à caractère social (MECS), etc.
- Le secteur de l'hospitalisation privée : cliniques et hôpitaux, établissements et résidences pour personnes âgées...
- Le secteur des services de santé au travail interentreprises : services qui ont pour mission de conseiller les employeurs, les salariés et leurs représentants syndicaux afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur activité professionnelle.
- Le secteur du thermalisme : établissements qui utilisent à des fins thérapeutiques des eaux minérales et thermales, des gaz thermaux et des boues ; et dont les moyens médicaux, sociaux, sanitaires, administratifs et d'accueil sont pris en charge par la sécurité sociale.

Unifaf est structuré régionalement en 15 délégations où siègent des Délégations Régionales Paritaires (DRP) relayées par un siège national et 15 services techniques régionaux.

## 1.2. Contexte du lancement de l'action

Des directeurs de structures EHPAD adhérents d'UNIFAF se sont réunis pour partager et échanger autour des besoins en compétences de leurs équipes et au regard de leur projet d'animation.

Ils font le constat que la méthodologie d'intervention en animation doit s'adapter à l'évolution des profils des résidents (prégnance des troubles cognitifs – évolution vers la grande dépendance). Les animateurs ont besoin de nouvelles compétences et d'un « outillage » complémentaire pour proposer avec plus d'aisance des modes d'interactions adaptés à visée « thérapeutique ».

C'est dans ce contexte que les établissements ont souhaité mettre en place une formation, mixant les professionnels de chaque établissement afin de créer une réelle dynamique de collaboration.

## 2. DESCRIPTIF DE LA FORMATION

### 2.1. Finalités de la formation

La formation «Animation et vie sociale en EHPAD auprès des personnes en situation de grande dépendance ou présentant des troubles cognitifs » a pour objectifs de :

1. Proposer une offre d'intervention adaptée selon les résidents
  - auprès de personnes en situation de grande dépendance ou présentant des troubles cognitifs évolués,
  - en articulation avec le projet de vie personnalisé du résident,
  - en lien avec le projet d'animation de la structure.
  
2. Se perfectionner dans son mode d'intervention
  - S'approprier des outils d'interaction spécifiques à l'animation (activités flash, soin relationnel, ...),
  - Inscrire son intervention dans une démarche de prévention globale et multidisciplinaire des troubles du comportement (agitation, déambulation...),
  - Maîtriser les outils de traçabilité et d'évaluation sociale.

Par ailleurs la formation sensibilisera les animateurs à l'importance de fédérer les équipes, les intervenants divers et bénévoles autour d'animations spécifiques.

### 2.2. Public cible

Le dispositif de formation s'adresse aux animateurs d'EHPAD (ou à la personne responsable de l'animation)

### 2.3. Modalités pédagogiques et techniques

La formation devra comporter :

- Des apports de contenu théoriques et méthodologiques,
- Des outils concrets et opérationnels,
- Des exercices ou illustrations pratiques,
- Une bibliographie ou sitographie permettant d'approfondir les notions vues,
- Des temps d'échanges entre les stagiaires et le formateur,
- Un document produit par le prestataire permettant aux participants de conserver les différents apports de la formation.

Les méthodes pédagogiques employées viseront la participation active et l'adhésion des stagiaires. Les exposés seront ainsi illustrés d'exercices pratiques et de cas concrets vécus par les stagiaires pour mener une réflexion sur les attitudes à adopter et dégager les différents savoir-faire qui en découlent. Les méthodes pédagogiques devront être adaptées au public visé.

Des séquences pédagogiques comportant des mises en situation pratiques seront particulièrement appréciées.

### 3. MODALITES D'ORGANISATION

**Amplitude :** La formation démarrera fin 2019 pour se terminer au plus tard à la fin du premier semestre 2020.

**Durée :** La durée souhaitée de l'action est de 3 jours en présentiel en respectant l'organisation 2j + 1j ou 3 jours consécutifs.

**Nombre de participants et délocalisation :** 2 groupes de 14 personnes sont prévus pour un nombre total de 28 stagiaires maximum et délocalisés de la façon suivante :

1 groupe dans le département 35 : semaine 46 ou 47 ou 48

1 groupe dans le département 56 ou 22 : démarrage au 1<sup>er</sup> semestre 2020

Des groupes supplémentaires pourront être ajoutés en fonction des besoins exprimés par les adhérents.

Les autres délégations d'UNIFAF pourront reprendre à leur compte l'action de formation aux mêmes conditions.

**Organisation logistique de formation :** Les inscriptions seront remontées directement par UNIFAF. Le prestataire sera en charge de la gestion administrative de la formation : envoi des convocations et remise des attestations.

La logistique d'accueil (rétro/vidéo projecteur, pause), la réservation des lieux (location des salles), est assurée par le prestataire. Il prendra également soin d'organiser et d'adapter le temps du repas (réservation, accompagnement des stagiaires).

### 4. EVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

L'organisme de formation devra évaluer la satisfaction des stagiaires, mesurer l'atteinte des objectifs fixés et produire une synthèse.

L'organisme de formation s'engage ainsi à transmettre à Unifaf Bretagne :

- Un questionnaire de satisfaction complété par les stagiaires, à l'issue de chaque formation
- Une synthèse quantitative et qualitative écrite à l'issue de la formation

### 5. FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le coût/jour pris en charge par Unifaf est plafonné à **1200 €**.

L'organisme devra présenter un coût pédagogique unitaire par journée de formation toutes charges comprises (TTC) net de TVA.

Ce coût intègre :

- La préparation et la coordination de la formation ;
- L'animation de la formation ;
- La formalisation des travaux d'intersession ;
- La reproduction des supports pédagogiques remis aux stagiaires ;

- L'organisation logistique des sessions de formation ;
- L'évaluation des formations ;
- Les frais de déplacement, de repas et d'hébergement des formateurs.

## 6. SELECTION DES ORGANISMES DE FORMATION

### 6.1. Organismes de formation concernés

L'appel d'offres s'adresse à tout organisme de formation possédant un numéro de Déclaration d'Activité en cours de validité et référencé dans Data Dock. L'organisme de formation doit être en capacité de dispenser la formation sur toute la région Bretagne.

Un candidat qui envisage de sous-traiter une partie des prestations doit le mentionner dans sa proposition et présenter son ou ses sous-traitants à la remise de son offre.

### 6.2. Dossier de candidature

L'organisme de formation candidat explicite précisément la prestation proposée pour atteindre les exigences définies dans le présent cahier des charges.

#### **Présentation de l'organisme de formation :**

La présentation de l'organisme de formation devra comporter les éléments suivants :

- La raison sociale ;
- L'adresse complète ;
- Le numéro SIRET ;
- Le numéro de Déclaration d'Activité ;
- L'effectif global de l'organisme de formation ;
- L'expérience acquise dans des domaines similaires ;
- La couverture territoriale ;
- Les coordonnées d'un interlocuteur en charge du dossier.

#### **Présentation de la proposition :**

L'organisme de formation reformule sa propre compréhension du contexte et du dispositif de formation à mettre en place.

#### **Présentation du déroulement de la prestation :**

L'organisme de formation précise le déroulement de la prestation notamment :

- Le programme détaillé de chaque module de formation ;
- Les conditions matérielles ;
- Les moyens et les méthodes pédagogiques utilisés ;
- Le calendrier de mise en œuvre ;
- Les supports de formation destinés aux stagiaires.

#### **Présentation de l'équipe d'intervention**

Les moyens humains mis à disposition pour la réalisation de la formation et de son suivi devront être présentés :

- Les nom/prénom et fonction de chaque formateur et/ou intervenant ;
- Les profils et expériences professionnelles de chaque formateur et/ou intervenant ;
- Les CV de chaque formateur et/ou intervenant.

L'équipe d'intervention comportera un responsable pédagogique chargé de piloter le dispositif de formation.

### **Présentation de la proposition financière**

L'organisme de formation indique le coût de la prestation en tenant compte des dispositions du présent cahier des charges.

### **6.3. Dépôt des candidatures et calendrier**

Les dossiers de candidature devront être remis à la date définie soit le **2 septembre 2019**.

Ceux-ci seront adressés :

En deux exemplaires (dont un non relié) à :  Unifaf / Délégation Régionale Bretagne Mme Julie BERRIC 39 rue du Capitaine Maignan CS 64436 35 044 RENNES CEDEX	En un exemplaire sous format électronique à :  <a href="mailto:julie.berric@unifaf.fr">julie.berric@unifaf.fr</a>
---	---

### **6.4. Sélection des candidatures**

Les principaux critères d'appréciation des propositions seront les suivants :

1. La qualité générale de la proposition ;
2. Les références de l'organisme de formation dans le secteur et le domaine de formation concerné ;
3. La qualification des intervenants ;
4. La conformité de la réponse au cahier des charges (compréhension de la demande et de la problématique, etc....) ;
5. La prise en compte des objectifs de l'action de formation ;
6. Les méthodes pédagogiques proposées ;
7. Le séquençement de la formation ;
8. La méthodologie d'évaluation de l'action de formation ;
9. Le coût de la prestation ;
10. Le respect des pièces justificatives demandées.

La sélection de l'organisme sera effectuée par les associations porteuses du projet, sur étude des propositions écrites, complétée par une audition pour laquelle vous recevrez une convocation.

**La date de l'audition est fixée le 17 septembre 2019.** La présence du responsable pédagogique chargé de piloter la formation est requise. La présence d'au moins un formateur est souhaitée.